

Article 9 : Dispositions Covid 19

9.1- Consignes générales

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, **le respect des mesures barrières et de la distanciation physique**

- Pour le café, un formateur vous servira un café dans un verre, une fois le café consommé, allez poser le verre sur le plan de travail et désinfectez-vous les mains avec une solution hydro-alcoolique
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres, notamment lors des temps de pause. Si cela est impossible, vous devez porter votre masque
- Ne pas se serrer la main pour se dire bonjour.
- Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans votre mouchoir
- Vous laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique. Gel à disposition dans les poussoirs disposés dans les salles et sur les plateformes
- Respecter les consignes indiquées par votre formateur
- Respecter les consignes mise en évidence sur les affiches

9.2- Consignes concernant le suivi de la formation

Pour le suivi de votre formation, un classeur individuel est à votre disposition dans des bannettes à votre nom. Veuillez impérativement à ne prendre et toucher que votre classeur.

A l'intérieur, vous trouverez, votre feuille d'émargement et les feuilles de suivi hebdomadaire à remplir et signer, ainsi que le livret de suivi de votre formation

9.3- Consignes pour le travail sur les plateformes

- Vous devez rester dans votre box de travail, limiter vos déplacements et lorsque vous le quittez, vous devez porter votre masque.
- Aucun échange de matériels ou de documents ne doit avoir lieu entre vous.
- Avant d'utiliser un outil commun, demandez une lingette désinfectante à votre formateur.

9.4- Consignes pour le travail dans les salles de cours

- Il est interdit de rentrer dans les salles de cours sans la présence d'un formateur.
- En entrant dans la salle vous devez vous désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique. Demander à votre formateur une lingette désinfectante pour nettoyer votre table, votre chaise et vos clavier-souris
- Aucun échange de matériel ou de document ne doit avoir lieu entre vous.

9.5- Consignes pour la salle de pause

- La salle de pause est ouverte uniquement pour l'accès au WC ou pour vous laver les mains.
Dans cette salle vous devez suivre le parcours et respecter la distanciation physique.
- Pour aller au WC, demandez à l'accueil une paire de lingettes désinfectante pour essuyer les poignées de porte et les toilettes.

9.6- Consignes pour la salle de repas

- Vous devez aller-vous laver les mains en suivant le parcours dans la salle de pause
- Vous devez ressortir et faire le tour du bâtiment pour entrer dans la cuisine par la porte du fond
- En entrant désinfectez-vous les mains avec une solution hydro-alcoolique
- **Pour les stagiaires dont le repas est fourni**, prenez un plateau et faite le parcours de service dans la cuisine. Allez choisir une table dans la pièce attenante. Prenez une lingette et désinfecter votre table et votre chaise. Jetez votre lingette dans la poubelle et installez-vous pour manger. Une fois votre repas terminé, nettoyez votre table et allez poser votre plateau sur le plan de travail de la cuisine. Ressortez par la salle de pause après vous être lavé les mains et vous être désinfecté avec une solution hydro-alcoolique
- **Pour les stagiaires qui amènent leur repas**, le matin allez poser votre sac repas dans un des frigos, en veillant à ne pas mettre en contact votre sac avec le sac d'un autre. Pour le repas sortez votre sac du frigo, allez choisir une table dans la pièce attenante. Prenez une lingette et désinfecter votre table et votre chaise. Jetez votre lingette dans la poubelle. Si vous avez besoin de réchauffer votre plat, prenez une lingette et désinfecter la porte du four et le plateau, jetez votre lingette dans la poubelle, veillez à conserver la distance d'un mètre ensuite installez-vous pour manger. Une fois votre repas terminé, nettoyez votre table. Ressortez par la salle de pause après vous être lavé les mains et vous être désinfecté avec une solution hydro-alcoolique.

Article 10 : Entrée en vigueur de l'annexe du règlement intérieur

Annexe Règlement intérieur mis à jour le 12 mai 2020

Date, Nom, Prénom, et signature du stagiaire :